

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 187

Rubrik: Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

obtient la majorité sur le projet d'un Centre médico-social que le comité d'animation de Meyrin avait lancé, et sur une résolution demandant une enquête sur le malaise régnant à la mairie. A la deuxième séance, l'affaire du Centre de loisirs a été renvoyée à deux commissions : celle des bâtiments pour l'état technique des lieux, celle des sports et loisirs pour les problèmes de fond.

Conclusion provisoire : il est certain que la loi de 1958 sur les centres de loisirs, qui réservait les dits centres aux mineurs dès l'âge scolaire et interdisait toutes activités politiques et religieuses, est aujourd'hui périmée. Cette évolution de la notion même de loisirs et de culture, du rôle des Centres de loisirs dans la nouvelle société urbaine en voie de développement, a été consacrée dans une certaine mesure par les déclarations du Conseil d'Etat : « Le fait de discuter de sujets politiques ou religieux ne constitue pas en soi une violation du règlement cantonal », « interdire les sujets politiques ou religieux serait une aberration » (mémoire 1970, page 3167).

L'expérience de Meyrin est exemplaire à cet égard ; il reste à voir plus loin.

VAUD

Détournement des enquêtes d'opinion

La Société suisse de sociologie, par son secrétariat, vient d'élever une protestation contre l'abus des enquêtes d'opinion. Des représentants de toute nature, lorsqu'ils font du porte à porte, trouvent plus élégant de se parer d'un titre sociologique que de s'annoncer comme démarcheur. Soit. Autrefois ils mettaient un pied sur le seuil pour empêcher qu'on ne referme la porte à leur nez. Le prestige de la sociologie (il faut croire qu'il existe quand même !) permet désormais

d'obtenir le même effet : le titre d'un sociologue vaut le pied d'un colporteur. C'est un abus. D'où la protestation. Légitime.

Mais le grand commerce en prend lui aussi à son aise, à la mesure de sa taille.

C'est ainsi qu'une enquête vient de révéler que les Lausannois aimeraient pouvoir faire leurs achats le soir.

Cette enquête a été rendue publique à grand renfort de publicité rédactionnelle. Grands magasins, gros annonceurs : la grande presse n'a donc pas ménagé les gros titres. Et même, alors que les journaux du matin avaient déjà consacré l'événement en le portant à l'affichette, « 24 Heures-Feuille d'Avis », contrairement à l'abc du métier qui veut qu'on ne répète pas des nouvelles défraîchies, a remis ça, en affichette de son édition de midi.

Les enquêtes d'opinion, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ne correspondent pas aux règles du métier.

Il n'est pas précisé en général la manière exacte dont la question a été posée. Et à supposer que la question soit claire, simple et dépourvue d'équivoques, elle peut n'éclairer, et c'est le plus souvent le cas, qu'un aspect d'un problème. C'est ainsi que beaucoup de citoyens peuvent souhaiter faire des achats le soir, mais pas au détriment des conditions de travail du personnel. Bref, les questions pèchent le plus souvent par omission. Les enquêtes restent propriété du payeur. Elles sont rendues publiques quant à leur résultat, mais l'accès au dossier même de l'enquête demeure interdit. Aucun contrôle professionnel n'est donc possible.

Le fait même que l'enquête est commandée enlève tout sérieux scientifique. On peut admettre que les maisons spécialisées travaillent, si elles ont une réputation à défendre, avec sérieux. Mais à supposer que le résultat ne corresponde pas à l'attente, il va de soi que les commanditaires ne s'en vanteront pas et enterreront l'affaire.

Dans un jeu normalement réglé, la question devrait, préalablement, être déposée et l'engagement

pris de publier le résultat du dépouillement quoi qu'il puisse en coûter.

Les règles professionnelles semblent donc en la matière faciles à définir : contrôle du libellé de la question, qui ne doit pas pécher par omission ; ouverture à fin de contrôle de l'ensemble du dossier d'enquête ; dépôt préalable de la question et publication obligatoire du résultat.

La presse, la radio et la TV devraient refuser d'informer sur des résultats d'enquêtes ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

Car dans un métier où la déontologie se porte en écharpe et où fleurissent les chartes, il est peu plaisant de voir qu'on réserve les gros titres aux enquêtes commerciales de Carrefour, Migros, Innovation et consorts.

BERNE

Réflexions d'un débutant

Le Conseil de ville (Stadtrat) est le législatif de la ville de Berne. Formé de 80 membres, il se réunit, en principe, tous les quinze jours, le jeudi, à 17 heures. Les dernières élections ont eu lieu en décembre 1971. Depuis lors, six mois ont passé. Le quotidien Der Bund, de tendance radicale, a demandé à un jeune élu, de cette tendance, de faire connaître les réflexions d'un débutant. Elles sont très critiques et portent notamment sur la difficulté qu'il y a de se faire entendre. En conclusion, il définit comme suit le rôle des jeunes au Conseil de ville : « Ecouter, apprendre (c'est ainsi que je me suis rendu compte, par exemple, de la complexité de l'administration communale ; chapeau, elle fonctionne !), et poser des questions, naïves, un peu folles, que les routiniers de la politique n'osent plus poser. C'est seulement après la séance que ces routiniers se permettront de dire : « Dans le fond, tu avais raison ».